



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

les Directives pour les marques régionales

sont respectées par:

Daniel et Aurélien Aguet
Chemin de Chante-Bise 3
1173 Féchy

Ce certificat est délivré pour la production suivante:

Boissons non alcoolisées

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2022

No enregistrement OIC-TVD-UTI-0221-221284

Lausanne, le 19 février 2021

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Roman Tscherrig
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

Liste des produits

Daniel et Aurélien Aguet
Chemin de Chante-Bise 3
1173 Féchy



No enregistrement OIC-TVD-UTI-0221-221284
Lausanne, le 19 février 2021

Dénomination du produit
Jus de raisin blanc

e-certificat

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.